

Schéma des écritures des bourses sous GFC avant le passage à OP@LE en cours d'exercice

Pour les établissements passant sous OP@LE en cours d'exercice (exercice 2023), le service des bourses nationales (SBN) n'est pas ouvert au budget dans GFC. Cette fiche décrit le schéma des écritures à passer pour payer les bourses aux familles aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année civile en opérations particulières pour tiers.

I Encaissement de la subvention versée par l'IA pour l'année scolaire ①

5151		441912
BE		
100 000,00	① FQE	100 000,00
100 000,00	0,00	0,00
100 000,00		100 000,00

II Montant des bourses janvier – mars 2023

30 000 € dans l'exemple = montant de l'état de l'IA pour le trimestre

Faire dans GFC un Ordre de paiement émis par l'ordonnateur sur le compte 4438

Soit ② 10 000 € à verser aux familles sur leurs comptes bancaires (5159) et ③ 20 000€ à déduire sur les créances de l'établissement du compte 4112

4438		5159		581
10 000,00	②	10 000,00		
20 000,00		③		20 000,00
30 000,00	0,00	0,00		0,00
30 000,00		10 000,00		20 000,00
		10 000,00		20 000,00

III Encaissement pour ordre pour retracer l'encaissement sur le compte des frais scolaires familles ④

581		4112
20 000,00		
	20 000,00	
20 000,00	20 000,00	20 000,00
		0,00
		20 000,00
		20 000,00

④ FQE

IV Écriture courante pour solde du montant des bourses du trimestre

441912		4438
	100 000,00	
30 000,00		10 000,00
		20 000,00
30 000,00	100 000,00	30 000,00
	70 000,00	30 000,00

⑤

Le compte 4438 opérations diverses est soldé.

Le compte 441912 subventions pour bourses et primes retrace le solde de la subvention versée par l'IA.